



# SAVIEZ-VOUS QUE....

## vol.2 no.3

Le projet de loi concernant la restructuration scolaire est encore à l'ordre du jour. La C.E.C.M. pour sa part, sera découpée selon la linguistique et la confessionnalité pour le territoire couvert par la Constitution (1867).

Ce projet de loi 3 prévoit l'intégration en juillet 1986. Ce projet de loi fait actuellement partie d'une étude approfondie par votre syndicat.

Les membres de l'A.P.P.A. qui sont touchés plus particulièrement par cette restructuration, seront consultés durant les premiers mois de l'année 1985, lorsque ce nouveau découpage des territoires de la province sera présenté à l'A.P.P.A.

Tous-tes ceux et celles qui ont ou auront leurs résultats de cours, afin d'obtenir le remboursement des frais de scolarité, vous devez en envoyer une copie à:

- votre syndicat pour contrôle et mise-à-jour de votre fiche personnelle;
- Service des ressources humaines, bureau des services aux non-enseignants, M. André Prescott;
- Service des ressources humaines, bureau de la formation et du perfectionnement, Mme Murielle Babin-Malépart.

Le 26 novembre 1984, à la réunion du Conseil du Secteur Scolaire, avait lieu les élections au comité de négociations pour la prochaine convention collective du soutien scolaire. Mme Micheline Di Tomaso, A.P.P.A., et M. Marcel Léonard, S.N.E., tous deux employés de la C.E.C.M., ont été élus par la province à ce comité. Mme Martine Joliveau a été élue comme substitut à ce même comité.

ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

SAVIEZ-VOUS QUE vous vous nuisez en acceptant une "ENTENTE MAISON" en regard de votre horaire!

Pour que le changement soit valable, une entente doit être signée par les deux parties, syndicat et la Commission (voir clause 8-2.08).

C'est à croire que les patrons voudraient des horaires personnalisés, décidés de jour en jour, selon leur bon gré.

SAVIEZ-VOUS QUE vous avez: UNE JOB  
UNE CHAISE  
UN BOSS (voir clause 1-2.18)

Lorsque votre voisine, voisin de bureau quitte le Service, ce n'est pas une raison pour que le boss change certaines personnes de place!!!

C'est le poste laissé vacant, qui doit être comblé (voir clause 7-1.02). Mais il y a des patrons qui se croient tout permis et profitent de cette occasion pour jouer à la chaise musicale.

NOEL S'EN VIENT VITE...

Le 13 décembre 1984 de 18 h 00 à minuit, l'A.P.P.A. fête Noël. Tous les membres sont invités à venir fêter avec nous au Buffet Louis Quinze, salle Royale, 3825 est, rue Jean-Talon. Bar ouvert, danse, buffet froid à la fin de la soirée.

Venez faire un tour.

L'EQUIPE DE REDACTION

Josette DeLafontaine-Hébert  
Jacques Cyr  
Francine Jolicoeur

Martine Joliveau  
François Martel  
Jacques Saindon

(84-11-29)